

EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR DEPLACEMENT SPORTIF DE SCOLAIRES – LYCEE DU LEON

Madame Laurence CLAISSE, Maire, rappelle que le soutien aux activités sportives demeure une compétence facultative des communes laissant une grande liberté d'initiatives aux collectivités territoriales. La politique locale en faveur du sport a été réaffirmée par le Conseil municipal, le 30 avril 2015, en approuvant le projet sportif municipal.

CONSIDERANT le projet sportif municipal qui s'articule autour de trois axes principaux :

- l'éducation du futur citoyen,
- l'aide au développement des associations sportives,
- le renforcement de l'accessibilité sportive.

CONSIDERANT que la Ville souhaite confirmer sa volonté de s'inscrire dans une démarche de partenariat avec les acteurs du sport local (clubs, établissements scolaires...),

CONSIDERANT que le Conseil municipal a défini des critères d'attribution de subvention aux établissements scolaires dans le cadre de participations sportives aux compétitions nationales,

CONSIDERANT qu'une somme forfaitaire est accordée par déplacement en championnat de France, hors département, dès lors qu'il y a hébergement,

CONSIDERANT que cette aide est calculée de la façon suivante :

- 40 € par déplacement,
- majoration de 10 € par sportif.

CONSIDERANT que le Lycée du Léon a déposé une demande de subvention relative aux déplacements de 14 élèves au championnat de France de Handball, à MEUDON, du 25 au 28 mars 2019,

VU l'avis favorable de la commission « Education - Formation » en date 19 juin 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE (28 voix pour),

AUTORISE le versement d'une subvention de 180 € au Lycée du Léon.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 3 juillet 2019.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire - 4 JUIL. 2019
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le...
Et de la publication, le... 4 JUIL. 2019
Fait à Landivisiau, le... 4 JUIL. 2019
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL